

12747/26

ASSEMBLÉE NATIONALE

SÉNAT

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 25 septembre 2026

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 25 septembre 2026

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**DÉCISION DU CONSEIL modifiant la décision 2013/354/PESC concernant la mission
de police de l'Union européenne pour les territoires palestiniens (EUPOL COPPS)**

E20984

Ce document est disponible auprès du secrétariat de la commission des affaires européennes